



Démission et Dédit de formation

Par loulou5513

Bonjour,

J'ai donné ma démission et j'avais signé une dédit de formation. Cependant mes formations ont été réalisées via de la documentation interne rédigée par mes collègues ou manager. De plus une grande partie de ces documents redirige essentiellement vers les documents officiels des technologies .. j'aimerais donc savoir si une entreprise peut justifier ses frais réels de formation en se facturant elle-même ? Est-ce que le dédit de formation n'est pas censé être réservé aux formations coûteuses faisant généralement intervenir un service externe à l'entreprise ?

Merci d'avance